



Mars 2021

---

**Lucien RAWART**

Bourgmestre

---

**Objet: informations sur la procédure de vaccination**

Chère et cher concitoyen(ne),

La vaccination contre la COVID-19 progresse régulièrement et la première phase de la campagne touche à sa fin. Prévues pour offrir la vaccination à des groupes-cibles, cette première phase a consisté à vacciner le personnel et les résidents des maisons de repos et de soins, les institutions collectives de soins, le personnel des hôpitaux, et la première ligne de soins et d'aide à domicile.

Maintenant, c'est l'ensemble de la population adulte de Wallonie qui sera progressivement appelée à se faire vacciner en suivant un ordre de priorité essentiellement basé sur l'âge en commençant par les plus âgés. Ceci est conforme au plan de vaccination adopté conjointement par tous les ministres de la santé publique du pays.

**Vous serez invité(e), chacune et chacun à votre tour, à prendre rendez-vous pour vous faire vacciner. Cette invitation vous parviendra par un courrier postal et en plus, si vos données électroniques sont connues du registre national, par e-mail et/ou SMS. Ces invitations commenceront en mars et s'étaleront jusqu'à l'été.**

**Vous serez invité(e) à choisir librement de vous faire vacciner en vous connectant sur le site indiqué dans le courrier/courriel/SMS d'invitation que vous recevrez lorsque votre tour sera venu. Vous pourrez choisir le lieu, la date et l'heure qui vous convient. Si vous n'arrivez pas à vous inscrire, ou que la plateforme informatique vous est inaccessible, vous pouvez prendre rendez-vous au n° (Vert) 0800 45019, à partir de ce jeudi 11 mars.**

Vous trouverez ci-dessous la carte reprenant l'ensemble des centres de vaccination mobilisés en Wallonie (région de langue française)



Nous vous rappelons que la vaccination est gratuite et volontaire, chaque citoyen étant libre de se faire vacciner ou non, pour lui-même et pour les autres.

Si pour une raison de santé ou autre, vous pensez que vous ne pourrez pas vous rendre seul(e) au centre de vaccination, vous pouvez vous faire accompagner par un proche. Si ce n'est pas possible alors que vous souhaitez vous faire vacciner, nous vous invitons à nous en informer entre 8h30 et 16h30 via le numéro vert 0800/ 112 49 ou via le numéro d'accueil 069/362 411 du Centre Public de l'Action Sociale afin que nous puissions examiner avec vous comment surmonter cette difficulté. Si malgré tout, aucune solution n'émerge, prévenez votre médecin traitant ou les services sociaux qui vous assistent habituellement pour solutionner cette difficulté.

Vous trouverez ci-joint quelques réponses à des questions fréquentes qui sont posées aux autorités en charge d'organiser la vaccination.  
Vous pouvez également trouver des données plus détaillées sur les sites suivants :

- <https://jemevaccine.be>
- <https://covid.aviq.be/fr/vaccination-covid-19-informations>
- <https://info-coronavirus.be>

Le vaccin est une arme essentielle pour combattre la pandémie actuelle. L'objectif de la Santé Publique est qu'au moins 70% de la population se fasse vacciner, à l'exception des moins de 18 ans qui ne seront pas appelés actuellement à se faire vacciner et les personnes chez qui la vaccination est contre-indiquée, ce qui est très rare.

Dans l'espoir que ces informations vous soient utiles et en restant à votre disposition, nous vous prions de croire, chère concitoyenne, cher concitoyen, à nos sentiments les plus cordiaux.



**Lucien RAWART**  
Bourgmestre de  
Leuze-en-Hainaut